

Commune de PUJOLS

Procès-verbal de la séance du

Conseil Municipal du 1er mars 2016

Le premier mars deux mil seize à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la Commune de PUJOLS, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de **M. Yvon VENTADOUX, Maire**.

Date de convocation du conseil municipal : 23 février 2016.

Présents : M. Yvon VENTADOUX, Mme Marie-Christine MOURGUES, M. Daniel BARRAU, Mme Christiane LAFAYE-LAMBERT, M. Denis SAVY, Mme Olga FEIJOO, M. Laurent PUYHARDY, M. Christophe MAITRE, M. André GARRIGUES, Mme Monique MAGANA, Mme Marie-Hélène MALTAVERNE-BEGIN, Mme Cécile BONZON, M. Bernard DELPECH, Mme Sylvie PERAT, Mme Anne BINET-CHANTELOUP, Mme Pascale LAMOINE, M. Claude GUERIN, M. Hervé DEFOORT, Mme Marlène FELIPE, M. Philippe BOURNAZEL, M. Gérard AUGROS, M. Francis SCHOTT, Mme Charlyse DIONNEAU, M. Jean-Luc GALINOU, Mme Claudie CERDA-RIVIERE, M. Jean-Philippe MARÉCHAL.

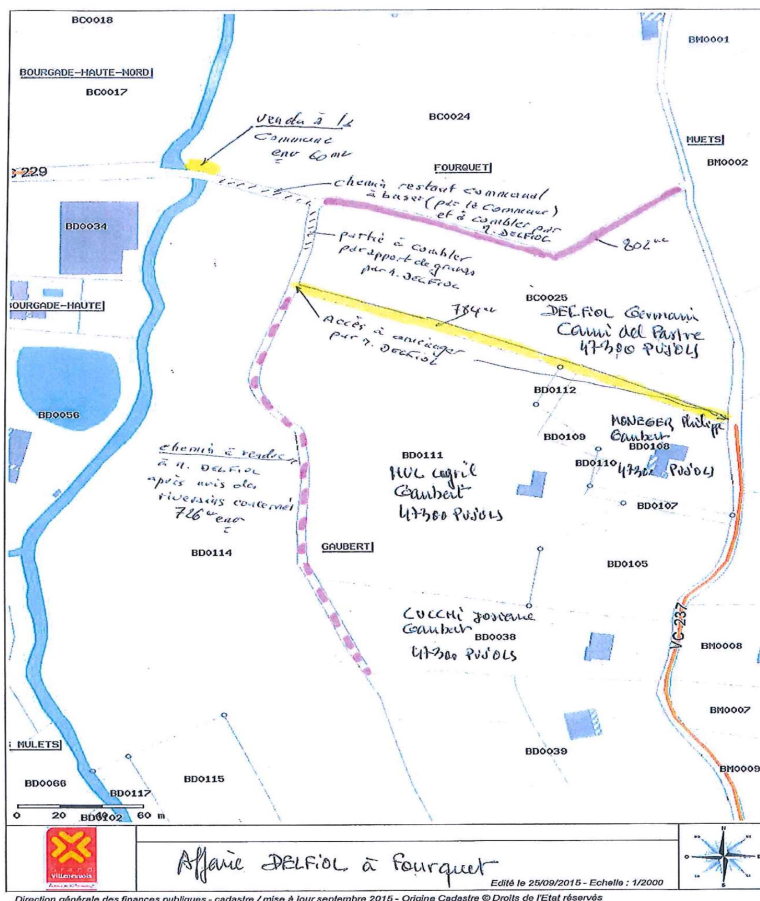
Procuration : Mme Annie LOTH à Mme Charlyse DIONNEAU.

Secrétaire de séance : Mme Sylvie PERAT.

Adoption du procès-verbal de la réunion du 02 février 2016

La délibération n° CM.2016/07, relative à la prescription d'une enquête publique pour la modification d'assiette du chemin rural de « Lagrémie » à « Fourquet », est corrigée selon les termes ci-après et portera le numéro CM.2016/07bis :

M. PUYHARDY, Adjoint en charge de la voirie, informe le Conseil municipal que la commune est saisie d'une demande relative au changement d'assiette du chemin rural de « Lagrémie » à « Fourquet » conformément à l'extrait de plan ci-dessous :



Les parties teintées en violet représentent l'emprise du chemin rural, propriété de la commune, qui seront cédées au demandeur (soit environ 1 528 m²).

La partie teintée en jaune représente le terrain appartenant au demandeur qui sera cédé à la commune pour servir de nouvelle assiette au chemin rural (soit environ 784 m²).

Le propriétaire de la parcelle de terrain BC 25, directement concerné par ce changement d'assiette, a fait part de son complet accord sur le projet présenté. Les frais de géomètre et de notaire nécessaires à la conclusion de cette transaction seront, en tout état de cause, entièrement pris en charge par le demandeur qui s'y est formellement engagé.

Ce dossier, examiné lors de la commission communale de la voirie le 20 octobre 2015, a recueilli un avis favorable de principe.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **d'autoriser le Maire** à procéder à la poursuite de l'instruction de ce dossier par la prescription de l'enquête publique réglementaire,
- **de valider le principe de vente** de la partie du chemin rural « Lagrémie » à « Fourquet » (correspondant aux parties teintées en violet sur le plan ci-dessus), soit environ 1 528 m²,
- **d'autoriser le Maire** à signer tous documents rendus utiles pour la mise en œuvre de cette délibération.

La modification suivante est apportée en questions diverses au sujet de la collecte des ordures ménagères :
Madame LOTH qui souhaitait aborder ce sujet ainsi que celui des centres de loisirs n'a pas eu latitude de le faire.

Le compte-rendu de la réunion du mardi 02 février 2016 ainsi amendé est ensuite approuvé à l'unanimité des membres présents qui signent le registre.

Ordre du Jour : Débat des Orientations Budgétaires - Budget de la Commune de Pujols 2016

Délibération n° CM.2016/10

Débat des Orientations Budgétaires 2016

Préambule

Si l'action d'une Commune est principalement conditionnée par le vote de son budget annuel, son cycle budgétaire est rythmé par la prise de nombreuses décisions. Le débat d'orientations budgétaires (D.O.B.) constitue la première étape de ce cycle.

L'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) prévoit que, dans les Communes de plus de 3500 habitants, un débat sur les orientations budgétaires ait lieu en Conseil Municipal dans un délai de deux mois précédant le vote du budget primitif. Une délibération sur le budget, non précédée de ce débat, serait entachée d'illégalité et pourrait entraîner l'annulation du vote. La discussion sur les orientations budgétaires n'a aucun caractère décisionnel. Sa tenue doit néanmoins faire l'objet d'une délibération afin que le Représentant de l'État puisse s'assurer du respect de la loi. Ce débat permet à l'assemblée délibérante d'être informée sur l'évolution de la situation financière, de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif. Il donne également aux élus la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de la Commune dans le cadre d'une vision pluriannuelle. Mais, par delà ces aspects techniques, cette discussion doit être l'occasion de présenter les orientations politiques municipales et leur impact en termes de situation financière afin de garantir les équilibres financiers dans le temps.

I - Contexte économique et budgétaire national

• Moyens d'intervention de l'État

Depuis 2015, les collectivités territoriales ont été associées à l'effort de redressement dans le cadre de la réduction des concours financiers dont elles bénéficient. La répartition de cette baisse entre catégories de collectivités s'effectue proportionnellement à leurs ressources totales. La contribution au redressement des finances publiques représente ainsi 1 450 M€ pour les communes, 621 M€ pour les EPCI, 1 148 M€ pour les départements et 451 M€ pour les régions. (Source : PLF 2016)

• Concours financiers de l'État aux collectivités

La diminution des dotations de l'État a été confirmée et annoncée dans le Projet de Loi de Finances 2015, cette baisse annoncée a fortement évolué en défaveur des collectivités locales.

La contribution au titre du redressement de l'État est passée de 588 Millions d'€ pour 2014 à 1 450 Millions d'€ pour 2015. De plus, il est prévu pour 2016 une contribution supplémentaire, égale à celle demandée en 2015. Ainsi, il est estimé une baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) en 2016 identique à celle connue en 2015. La DGF évoluerait donc de la manière suivante :

	2013	2014	2015	Estimation 2016	Estimation 2017
DGF reçue	553 749 €	534 173 €	489 656 €	445 139 €	400 622 €
Évolution en valeur		-19 576 €	-44 517 €	-44 517 €	-44 517 €
Évolution en %		-3,54%	-8,33%	-9,09%	-10,00%

Par ailleurs, le Projet de Loi de Finances introduit une réforme majeure de la DGF des communes et des intercommunalités, afin de rendre cette dotation plus transparente et plus juste. Concernant les autres dotations il est envisagé de conserver le montant reçu en 2015 pour 2016. Pour mémoire, la péréquation est un mécanisme de redistribution qui vise à réduire les écarts de richesses, et donc les inégalités, entre les différentes collectivités territoriales.

II - Situation financière et fiscale de la Commune de Pujols

a) Les dépenses de fonctionnement

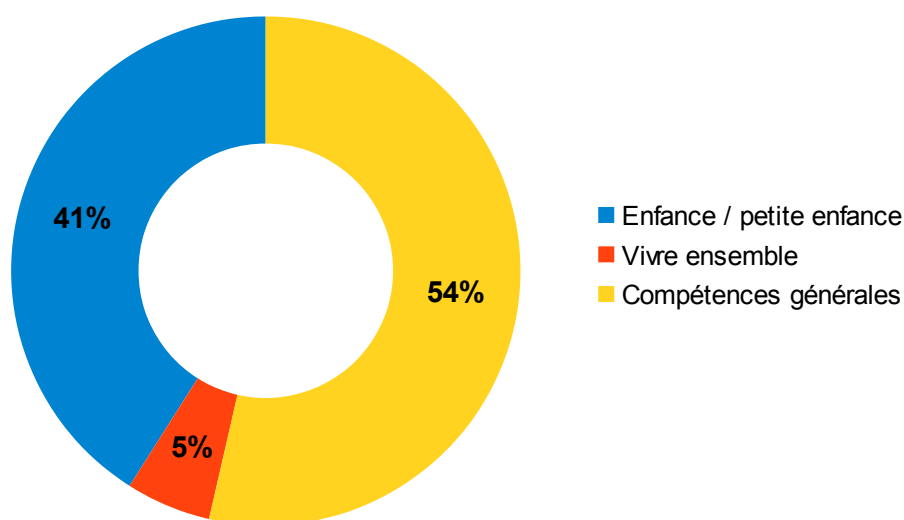
1. Les dépenses réelles de fonctionnement (en K€)

Article	Désignation	2012	2013	2014	Prévisions 2015
011	Charges à caractère général	475	481	499	447
012	Charges de personnel et frais assimilés	1147	1184	1286	1321
014	Atténuations de produits	0	0	0	24
65	Autres charges de gestion courante	367	359	381	452
66	Charges financières	19	15	12	8
67	Charges exceptionnelles	3	2	2	1
022	Dépenses imprévues	0	0	0	0
Total Dépense Fonctionnement :		2 011	2 042	2 179	2 254

2. Les dépenses réelles et d'ordre de fonctionnement (en K€)

Article	Désignation	2012	2013	2014	Prévisions 2015
011	Charges à caractère général	475	482	505	453
012	Charges de personnel et frais assimilés	1147	1184	1297	1321
014	Atténuations de produits	0	0	0	24
042	Opérations d'ordre	84	95	373	110
65	Autres charges de gestion courante	367	359	381	452
66	Charges financières	19	15	12	8
67	Charges exceptionnelles	3	2	2	1
Total Dépense Fonctionnement :		2 096	2 137	2 568	2 370

3. Répartition des dépenses de fonctionnement réelles par domaines

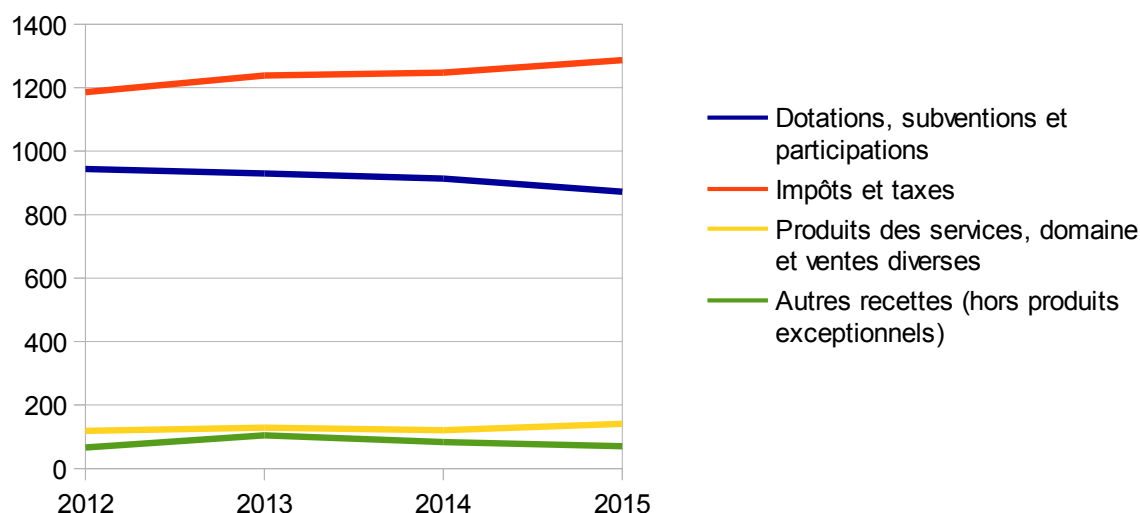


b) Les recettes de fonctionnement

1. Évolution des recettes réelles de fonctionnement (en K€)

Article	Désignation	2012	2013	2014	Prévisions 2015
013	Atténuations de charges	29	69	50	39
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	118	128	121	140
73	Impôts et taxes	1187	1239	1248	1287
74	Dotations, subventions et participations	944	930	913	872
75	Autres produits de gestion courante	37	35	33	32
76	Produits financiers	0	0	0	0
77	Produits exceptionnels	4	0	274	6
002	Excédent de fonctionnement reporté	0	0	0	0
Total Recette Fonctionnement :		2319	2401	2639	2376

Evolution des recettes réelles de fonctionnement



2. Les taxes

Pour l'année 2015, les taux des 3 taxes communales pour la Commune de Pujols, ainsi que la moyenne des taxes des communes de la même strate (2014) sont les suivants :

	Pujols	Strate
Taxe d'habitation	11,10%	13,77%
Taxe sur le bâti	17,20%	19,10%
Taxe sur le non bâti	64,93%	51,54%

Les taux des taxes sur le foncier bâti ainsi que pour la taxe d'habitation n'ont pas évolué depuis 2005, et le taux du foncier non bâti a été une nouvelle fois baissé en 2014, passant de 74,93 % à 64,93 % afin de se rapprocher de la moyenne de la strate.

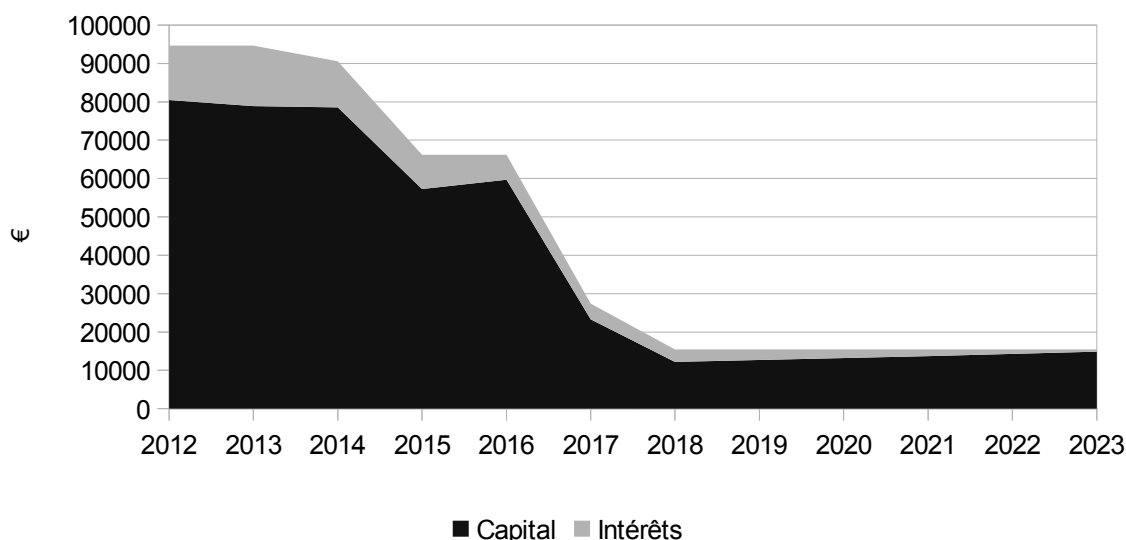
c) Un endettement Pujolais remarquablement faible :

La capacité de désendettement est un ratio d'analyse financière des collectivités locales qui mesure le rapport entre l'épargne et la dette, la première finançant la seconde. Exprimé en nombre d'années, ce ratio est une mesure de la solvabilité financière des collectivités locales.

Un seuil de vigilance à 8-11 années doit donc être observé, on peut donc considérer qu'en dessous du seuil des 8 années on se situe en zone verte, ce qui est largement le cas de Pujols qui, à ce jour, a une capacité de désendettement légèrement supérieure à une année.

Cette capacité de désendettement est à comparer avec la durée d'extinction de sa dette. Pour la Commune de Pujols les emprunts seront entièrement remboursés en 2023. En 2014, un premier palier a été franchi passant de 90 611 € de remboursement à 66 190 €. En 2017, un nouveau palier sera franchi abaissant ce remboursement à 27 363 € pour un lissage à 15 447 € jusqu'en 2023.

Evolution des remboursements par année



Au 31 décembre 2014 l'encours de la dette de Pujols s'élevait à environ 221 000 € (ce qui correspond à 58 €/habitant). Au 31 décembre 2015 l'encours baisse à environ 164 000 € (soit 43 €/habitant).

III - Perspectives budgétaires 2016

a) La section de fonctionnement

1. Les recettes de fonctionnement (en K€)

Nous proposons de maintenir cette année encore les mêmes taux d'imposition.

N'ayant pas eu à ce jour les notifications des dotations, nous proposons de baisser le montant global des dotations du même montant que 2015 pour la DGF.

Recette Fonctionnement :	2012	2013	2014	2015	Prévisions 2016
Dotations, subventions et participations	944	930	913	872	831
Impôts et taxes	1187	1239	1248	1287	1287
Produits des services, domaine et ventes diverses	118	128	121	140	140
Autres recettes	70	104	356	76	76
	2 319	2 401	2 639	2 376	2 334

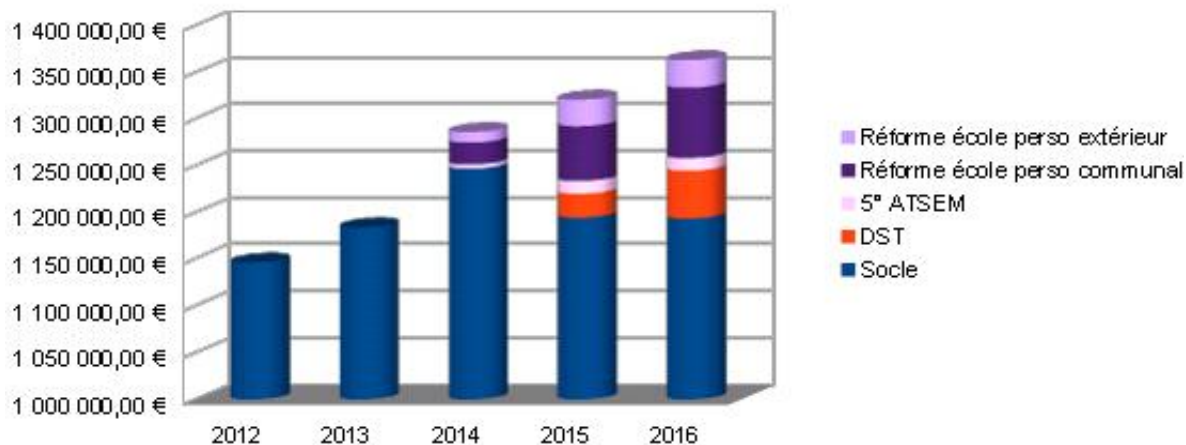
2. Les dépenses de fonctionnement (en K€)

Article	Désignation	2012	2013	2014	2015	Prévisions 2016
011	Charges à caractère général	475	481	499	447	447
012	Charges de personnel et frais assimilés	1147	1184	1286	1321	1359
014	Atténuations de produits	0	0	0	24	24
65	Autres charges de gestion courante	367	359	381	452	452
66	Charges financières	19	15	12	8	8
67	Charges exceptionnelles	3	2	2	1	1
022	Dépenses imprévues	0	0	0	0	0
	Total Dépense Fonctionnement :	2 011	2 042	2 179	2 254	2 292

Cependant, afin de maîtriser au mieux l'ensemble des dépenses de fonctionnement, sans baisser le niveau de service rendu aux usagers, un gros travail sur la renégociation des contrats de services et sur l'optimisation des achats sera poursuivi cette année encore notamment dans les domaines suivants : les produits d'entretien, le contrat d'assurance, la consommation des fluides ...

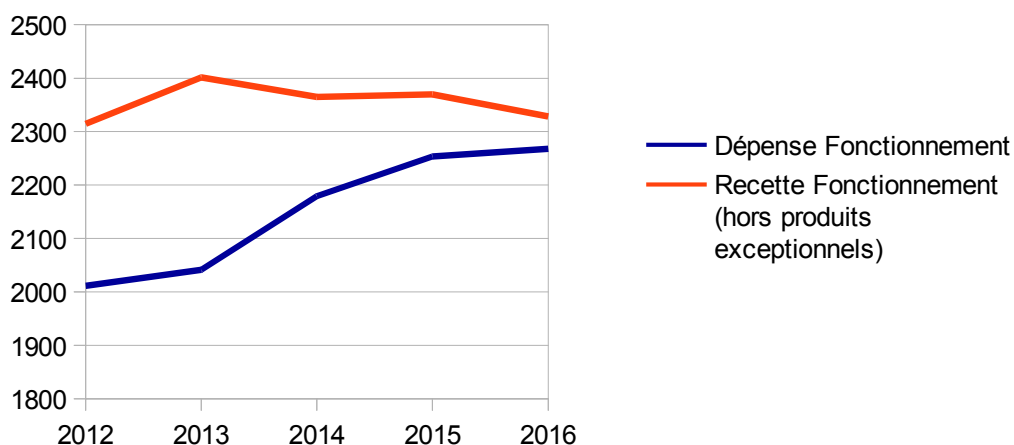
De plus, l'optimisation de la masse salariale se poursuit avec un travail important sur la réorganisation des services au travers de la mise en place d'emploi du temps, sans cesse réajustés, le non remplacement systématique des absences, et l'amélioration de la productivité.

Evolution des dépenses de personnel



3. L'effet ciseau

Evolution dépenses réelles / recettes réelles de fonctionnement



b) Le programme pluriannuel d'investissement (PPI)

	PROGRAMME DE TRAVAUX	2014 / 2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
TRAVAUX								
GROUPE SCOLAIRE								
	volets roulants, menuiseries							
	chauffage+ trvx énergie		72 000 €	Chaudière				
	préau		10 000 €					
Éclairage			10 000 €					
STR ASSOS								
	presb St Nicolas Isolation		15 000 €					
	Compteur EDF Pianothé		3 000 €					
	Chaudière PIT		4 000 €					
PLAQUES INTERNET								
	2 plaques envisagées		30 000 €	30 000 €				
AP ACCESSIBILITE								
	ADAP	0 €	80 400 €	80 400 €	80 400 €	80 400 €	80 400 €	80 400 €
	482 400 €							
PATRIMOINE HISTORIQUE								
AP EGL STE FOY								
	Toiture	63 042 €						
	391 000 €							
	Subvention toiture		-42 800 €					
	dossier, diagnostic, échafaudage		67 363 €	260 595 €				
	Subvention diagnostic		-3 900 €					
EGL DE CAMBES								
	consolidation intérieure		13 600 €					
EGL ST NICOLAS								
	Réfection dessus sacristie		10 000 €					
	Moteur cloches		1 500 €	1 500 €				
COMPLEXE SPORTIF								
	Salle raquettes					Salle raquettes		
	Club house				Club house			
	pétanque		20 000 €					
SERVICES MUNICIPAUX								
MAIRIE								
	panneau légalité + destructeur		5 000 €					
	volets roulants		3 000 €					
	panneaux lumineux				panneaux lumineux			
ATELIER								
	local phyto		1 000 €					
	Marteau-piqueur+sécateur électrique+ débroussailleuse		3 900 €					
	Serre		800 €					
VOIRIE								
	divers voirie		64 000 €					
	Pont de Salabert		36 000 €					
AP ESPL DE GUYENNE								
	Étude		42 000 €					
	Subvention étude		-10 000 €					
	Travaux neufs			180 000 €	180 000 €			
DEV DURABLE								
	divers		15 000 €					
	Mobilier urbain de tri		5 000 €					
	Désherbage thermique		1 000 €					
ECOLES								
	informatique Ecole élémentaire		7 000 €					
SOCIAL								
CRECHE								
	agrand salle d'activités		40 000 €					
	Honoraire archi		3 100 €					
	Subvention CAF		-28 400 €					
	agrand bâtiment				agrand batiment			
AP MARPA								
	Terrain	9 600,00 €	99 000 €					
	Frais divers		100 000 €	2 072 598 €				
	2 281 198 €							

Le Maire rappelle que les chiffres de l'année 2015 sont en cours de validation par le Comptable du trésor public mais que les ordres de grandeur ne devraient pas changer ; à la demande de Mme CERDA-RIVIERE, M. SAVY précise de nouveau la proportion de 59 % des dépenses de personnel sur l'ensemble des dépenses réelles de fonctionnement.

Les questions et les échanges concernent ensuite le Plan Pluriannuel d'Investissement.

En réponse à Mme DIONNEAU, le Maire explique que les dépenses d'investissement pour les plaques internet représentent la part communale (22,50 euros par foyer) au financement du déploiement départemental de la fibre optique sur les zones non couvertes, le reste étant pris en charge par la CAGV et le syndicat numérique du Lot-et-Garonne.

Mme DIONNEAU demande le montant des dépenses pour les radiateurs de l'école et si la coopérative scolaire payera les tableaux numériques ; elle rajoute que les subventions attribuées à l'école sont suffisantes.

M. SAVY répond que les radiateurs ont représenté 30 000 euros de dépenses à l'école élémentaire en 2015 ; on prévoit pour 2016 une somme de 45 000 euros pour l'école maternelle avec un système de chauffage par ventilo-convecteurs.

Mme LAFAYE-LAMBERT précise qu'en raison notamment de problèmes d'assurance non couverts par l'OCCE pour ces types d'opérations, la commune assumera les 7 000 euros correspondant à l'équipement en tableaux numériques de deux nouvelles classes ; elle rajoute que les subventions scolaires seront baissées en conséquence.

Le Maire rassure M. PUYHARDY qui s'inquiète de savoir dans quelle ligne d'investissement sont inscrites les bornes semi-enterrées pour les déchets ménagers et qui insiste pour une réalisation rapide des travaux demandés par le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de l'Agglomération Villeneuvoise (SIAAV).

M. GALINOU rappelle son opposition au projet de MARPA et cite un sondage où 80% des personnes âgées souhaitent rester à domicile ; de plus, il s'inquiète du coût d'acquisition du terrain et conteste le choix de sa localisation à proximité de la piscine Malbentre ; M. MAITRE répond que la majorité soutient aussi le maintien à domicile des personnes âgées, mais que la MARPA concerne les 20% restant du sondage discuté, c'est-à-dire les personnes isolées qui ne souhaitent plus ou ne peuvent plus rester à domicile ; le Maire explique que le choix du terrain proche des commerces est en lien direct avec le projet de vie des futurs résidents et rajoute que la vente des parcelles municipales précédemment pressenties pour recevoir la MARPA devrait couvrir à terme les dépenses consacrées à l'achat du nouveau terrain.

Mme DIONNEAU aurait souhaité que le soutien prévu par l'Etat pour l'investissement local soit mentionné dans la note de présentation ; le Maire répond que toutes les aides ou subventions possibles seront sollicitées, mais que, par prudence, seules les aides certaines ont été mentionnées dans le tableau de présentation.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,
prend acte des orientations budgétaires communales présentées pour l'exercice 2016.**

Questions diverses

Information données par le Maire :

- Rappel :
date prochaine commission des Finances le mardi 08 mars à 18h30
date prochain Conseil le mardi 22 mars à 19 heures (vote Budget Primitif 2016)
- Commission développement durable : mercredi 02 mars à 18h30
- Invitation « Carrés de Jardins » samedi 5 mars à 16 heures (cité Benet)

- Réunion publique organisée par le Sous-Préfet sur le « Protocole de participation citoyenne » le 09 mars 2016 à 18 h 30 à la salle des fêtes, en présence du Commandant de Police Nationale de Villeneuve-sur-Lot
- Réception des Nouveaux Pujolais le vendredi 18 mars à 18 h 30
- Commémoration fin des combats d'Afrique du Nord le samedi 19 mars 2016 à 11 heures
- Enquête parcellaire RN 21 – Accès sud de Villeneuve s/Lot : du 15 février au 07 mars 2016 (le commissaire enquêteur sera présent en mairie le vendredi 04 mars de 9 à 12 heures)
- Courses cyclistes du Lundi de Pâques, 28 mars 2016.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 30.